

# Mercredi 12 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIOCH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le 06 avril 2023

PRÉSENTS : MM. PIOCH Gérard, FARAIL Dominique CHAMPION Roger, FAVRIE Alain, BOLANO Francis, Delphine HERNANDEZ, DOUTRE Jacques, BAUTISTA Olivier, Paul BARBASTE, ALVAREZ Jennifer, PEYRAC Laurent et PACKHAM Ann, Patrick WOJNAROWSKI.

Absents excusés : Sabrina Perocheau

Procurations : Laetitia CASAL a donné procuration à Monsieur Gérard PIOCH

Secrétaire Jacques DOUTRE

**Objet** : Vote du compte de gestion M 14

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 en date du 12 avril 2023,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal de l'année 2022 présenté par le receveur municipal de Lézignan.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus par les membres présents qui signent au registre.

La convocation du CM et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT

**OBJET** - Affectation de résultat – Budget principal M14

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de 339297.29 €,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 134268.94 €.

Décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au **compte 002** : 339297.29 € (**recette**)
- Affectation au **compte 001** : 134268.94 € (**recette**)

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus par les membres présents qui signent au registre.

La convocation du CM et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du CGCT

**Objet** : Vote du budget M14 2023 :

Le conseil est pour à l'unanimité. Le budget s'équilibre à 1094995.88 euros en fonctionnement et à 614131.25 euros en investissement.

**Objet** : local 21, avenue Henri Bataille :

Après délibération, nous confirmons la location de l'ancien café restaurant à Mme Hélène CHABRIDON afin qu'elle y installe une épicerie, café et restauration. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires en présence de Maître MARTINEZ, qui gère l'immobilier de la commune. La location devrait prendre effet à compter du mois de juin.

**Objet** : Projet futur :

Monsieur le maire propose au conseil de réhabiliter le bâtiment des associations et de l'agrandir et le mettre aux normes. Cette salle permettra d'accueillir l'ensemble des associations en plus grand nombre dans un lieu isolé, sécurisé et aux normes environnementales.

**Objet : Page Facebook :**

Monsieur le maire propose la possibilité de mettre en place une page facebook pour diffuser les informations de la mairie. Le sujet reste à étudier.

**Objet : Séance de cinéma :**

Monsieur le maire parle de la fête du cinéma. La date retenue est le mardi 1er Août. Il ne reste plus qu'à choisir le film parmi la liste proposée par Cinémaude.

**Objet : 13 juillet**

Monsieur le maire parle du 13 juillet, il faut choisir le traiteur. Le conseil choisit de prendre le même traiteur, en l'occurrence ARQUIER de Ornaisons. Dominique propose de faire venir une batucada (tambour brésilien), idée à creuser.

**Question:**

Ann propose de demander aux agents de faire faire le tri qui est mal fait.

Jennifer demande si la taxe sur les ordures ménagères a été votée. Nous lui avons répondu.

Jennifer demande des explications sur les chats et les chiens errants et leur gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE